



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 9049

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les recommandations du Haut Conseil de la science et de la technologie concernant l'apprentissage des disciplines scientifiques à l'école primaire. En effet, dans son rapport annuel, celui-ci souligne qu'environ deux tiers des élèves du primaire ne reçoivent aucune exposition à la science ou à la technologie. Les premiers résultats de l'opération « La main à la pâte », lancée en 1996, à l'initiative du professeur Georges Charpak, prix Nobel de physique 1992, et de l'Académie des sciences, sont encourageants. Toutefois ces programmes ne sont pas encore systématiques et communs à l'ensemble des classes. À ce titre, le Haut Conseil préconise de renforcer la formation initiale et continue des professeurs des écoles en matière scientifique, notamment dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Elle souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

La rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire est engagée depuis 1996 (circulaire n° 96-200 du 19 juillet 1996). En juin 2000, le ministre de l'éducation nationale a annoncé la mise en place d'un plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école. Ce plan est défini par la note de service n° 2000-078 du 8 juin 2000. Il s'inspire de l'opération « La main à la pâte » dont il est cependant distinct. Depuis 2005, les circulaires de rentrée successives soulignent l'importance qui doit être accordée à cet enseignement, cité comme une des priorités nationales pour l'enseignement primaire. Plus récemment, le décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissance et de compétences, pris en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, affirme la nécessité de donner aux élèves une culture scientifique et technologique. Le texte d'introduction de la troisième grande compétence du socle précise que « ... l'observation, le questionnement, la manipulation et l'expérimentation sont essentiels, et cela dès l'école primaire, dans l'esprit de l'opération La main à la pâte qui donne le goût des sciences et des techniques dès le plus jeune âge ». Les écoles poursuivent actuellement la mise en oeuvre du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école et en particulier la démarche d'investigation mentionnée dans le socle commun. Les programmes ont été enrichis par la publication de documents d'application et d'accompagnement visant à faciliter la tâche des maîtres dans leur mise en oeuvre. Une charte de l'accompagnement scolaire en sciences et technologie à l'école primaire a été élaborée en novembre 2004 pour permettre à tout professeur, lorsqu'il souhaite enrichir son enseignement et faire bénéficier ses élèves de la présence d'un scientifique ou d'un ingénieur, de définir le cadre le mieux adapté à cet accompagnement. Parallèlement, des progrès très importants ont été accomplis par les enseignants dans le domaine de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école, soutenus par les nombreuses actions de formation menées tant sur le plan national que dans les académies, les départements et les circonscriptions du premier degré. Dans le cadre de son programme national de pilotage, la direction générale de l'enseignement scolaire a organisé, dès 2003, plusieurs colloques et séminaires nationaux pour soutenir la rénovation de l'enseignement des sciences par la formation. Un travail d'élaboration d'outils de formation a été mené et un guide pour des formations adaptées à la mise en oeuvre des programmes rénovés de l'enseignement des

sciences et de la technologie à l'école primaire a été produit. Un nouveau séminaire national concernant l'accompagnement de l'enseignement de sciences et de technologie à l'école primaire est prévu en décembre 2007. L'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres a défini les compétences professionnelles désormais requises de tout enseignant à quelque moment que ce soit de sa carrière. Le référentiel de compétences constitue l'outil à partir duquel la formation, qu'elle soit initiale ou continue, se prévoit et s'organise. Il appartient aux universités et aux IUFM d'élaborer, au regard des exigences du cahier des charges de la formation, des plans de formation initiale permettant de construire l'ensemble des compétences professionnelles attendues des enseignants et notamment, pour les futurs professeurs des écoles, celles permettant d'assurer l'enseignement des sciences et de la technologie tel que défini par le socle commun de connaissance et de compétences et les programmes. Pour les professeurs titulaires, la formation continue relève de la responsabilité des recteurs. Il leur appartient, en tenant compte du cahier des charges de la formation des maîtres, de définir les plans académiques de formation des enseignants en fonction des priorités nationales de la politique éducative, dont l'enseignement des sciences et de la technologie fait partie. Actuellement, toutes les académies proposent des actions de formation continue relatives à l'enseignement des sciences. Ces formations permettent aux enseignants de développer leurs compétences professionnelles dans ce domaine et de garantir aux élèves l'acquisition d'une culture scientifique et technologique dont l'importance n'est plus à démontrer.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9049

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6655

Réponse publiée le : 1^{er} janvier 2008, page 87